



le Castelet

GARCELLES-SECQUEVILLE - SAINT-AIGNAN-DE-CRAMESNIL

PERMANENCES DES MAIRIES

Pendant cette période exceptionnelle et en raison du plan vigipirate renforcé, les permanences se font uniquement à la mairie de Saint-Aignan-de-Cramesnil : Lundi 11h-13h / Mardi 15h30-17h30 / Mercredi 15h30-17h30 / Jeudi 15h30-17h30 / Vendredi 11h-13h



ALERTE SMS

Pour recevoir toutes les informations en cas d'événement susceptible d'avoir un impact sur la vie quotidienne, pensez à communiquer votre numéro de téléphone à la mairie.

CAEN LA MER

Le nouveau site de Caen la mer est en ligne. Vous y trouverez toutes les informations concernant :

- Les collectes de déchets avec les calendriers
- Les transports
- Les bibliothèques et la culture
- Les piscines et la patinoire
- L'eau et l'assainissement
- L'emploi

Ainsi que toutes les informations et les projets des 48 communes de Caen la mer.

Rendez-vous sur : caenlamer.fr

INSCRIPTION RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022

Les inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre débuteront le 15 février 2021 sur le site internet de la mairie dans la rubrique Enfance/Jeunesse - Inscriptions Scolaires. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à envoyer un mail à : mairie@commune-le-castelet.fr.

ARBRES DE NAISSANCE



En raison des conditions climatiques, la plantation des arbres pour célébrer la naissance des bébés nés sur la commune en 2020, initialement prévue dimanche 14 février à 10h30 est reportée au dimanche 7 mars à 10h30.

ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique portant sur le **Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)** du bassin de May-sur-Orne se déroulera dans notre mairie en présence du commissaire enquêteur à Saint-Aignan-de-Cramesnil le 4 mars de 17h à 19h. Infos : <https://www.registre-dematerialise.fr/2270>

NUISANCES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore sont autorisés :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30
- le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h

Les nuisances olfactives (ordures, fumier...) ou visuelles (gêne occasionnée par une installation par exemple) peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage.

La loi interdit formellement tout brûlage à l'air libre de déchets (verts ou ménagers). Seul le préfet peut autoriser le brûlage de ces déchets pour des raisons agronomiques ou sanitaires.



le Castelet

WWW.COMMUNE-LE-CASTELET.FR

COLLECTE DES DÉCHETS CE QUI VA CHANGER LE 1^{er} AVRIL 2021

DISTRIBUTION DES BACS DE DÉCHETS PAR CAEN LA MER



La distribution des bacs par Caen la mer aura lieu à :

- **Garcelles-Secqueville** : les 12, 13, 16 et 17 mars 2021
- **Saint-Aignan-de-Cramesnil** : les 11, 12 et 13 mars 2021

Si vous n'êtes pas présent lors du passage de l'entreprise qui livre les bacs, un deuxième passage sera organisé. Si vous êtes également absent au deuxième passage, le bac sera déposé devant la maison avec des informations dans la boîte aux lettres. Les bacs seront scotchés afin de rappeler qu'ils ne doivent être utilisés qu'à partir du 1^{er} avril 2021.

En cas de non distribution aux dates mentionnées vous pouvez contacter : 02 31 304 304

CHANGEMENT DES JOURS DE COLLECTE



Les ordures ménagères

••••► **LE JEUDI APRÈS-MIDI**
entre 12h45 et 19h30



Collecte du tri sélectif

LE LUNDI APRÈS-MIDI ◀••••
semaines impaires
entre 12h45 et 19h30

RÉCAPITULATIF DES COLLECTES

ORDURES MÉNAGÈRES

LUNDI 29 MARS MATIN
DERNIÈRE COLLECTE
SMICTOM

JEUDI 1^{ER} AVRIL APRÈS-MIDI
PREMIÈRE COLLECTE
CAEN LA MER

PUIS TOUS LES JEUDIS
CHAQUE SEMAINE

TRI SÉLECTIF (sauf verre)

MARDI 23 MARS MATIN
DERNIÈRE COLLECTE SMICTOM

MARDI 6 AVRIL APRÈS-MIDI
COLLECTE EXCEPTIONNELLE
CAEN LA MER

LUNDI 12 AVRIL APRÈS-MIDI
PREMIÈRE COLLECTE
CAEN LA MER

PUIS TOUTES LES SEMAINES IMPAIRES